



Renseignements pour renouveler mon titre de séjour

Par **Kiyan**, le **12/01/2020** à **23:14**

Je suis marié avec une française, depuis 29/12/2015, je suis arrivé en France en juin 2017 et j'ai eu un enfant. J'ai mon premier titre de séjour de 2 ans qui va expirer en mai 2020, puisque nous vivons plus ensemble depuis 4 mois, mais nous sommes encore mariés, sachant que je vais commencer la procédure de divorce, ça prend du temps, je suis en CDI j'ai un an d'ancienneté dans mon travail, est-ce que je peux changer le statut de mon titre de séjour avec mon travail,

Par **youris**, le **13/01/2020** à **10:49**

bonjour,

s'il n'y a plus de communauté avec votre épouse, vous ne remplissez plus les conditions pour obtenir un titre de séjour comme conjoint de français.

si vous participez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant français, vous pouvez demander un titre de séjour comme parent d'enfant français.

salutations